



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES LANDES

## EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

SESSION 2010

SPÉCIALITÉ : LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

**Épreuve écrite** à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinés à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

(Durée : 1h30; Coefficient : 2)

Ce dossier contient 14 pages y compris celle-ci.

**Vous composerez directement sur le présent sujet qui sera agrafé à l'intérieur de la copie d'examen.**

- ◇ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ◇ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne,...) autre que celle figurant, le cas échéant, sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ◇ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre).
- ◇ L'utilisation de la calculatrice est autorisée.
- ◇ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

**Barème :** Présentation peu soignée : -1 point/20  
Plus de 15 fautes d'orthographe : -0.5 point/20  
Plus de 30 fautes d'orthographe : -1 point/20

**Question 1 :**

**(4 points)**

Vous êtes chargé de gérer le stock de fourniture de papier utilisé par la mairie de votre commune. En vous appuyant sur vos connaissances et à partir du document n°1,

- a) Mettez à jour la fiche de stock des ramettes de papier pour le mois de janvier 2010 en fonction des éléments indiqués ci-dessous.

**(Annexe 1 page 6 à remplir et à rendre avec votre copie)**

**(3 points)**

On utilisera le CMUP de fin de période pour valoriser les sorties.

<b>Désignation :</b> ramettes de papier A4 80 g	Référence : RA 80
Conditionnement à l'achat : carton de 5 ramettes	
Sortie du stock : la ramette	
S.I. au 01/01/2010 : 10 ramettes à 1,70 €	
<b>Entrées pour le mois de janvier :</b>	
05/01	6 cartons à 2 € la ramette
10/01	2 cartons à 2,50 € la ramette
16/01	3 cartons à 2 € la ramette
28/01	10 cartons à 1,80 € la ramette
<b>Sorties pour le mois de janvier :</b>	
03/01	6 ramettes
07/01	15 ramettes
11/01	8 ramettes
13/01	17 ramettes
20/01	3 ramettes
23/01	8 ramettes
25/01	5 ramettes
30/01	19 ramettes

- b) D'après la formule suivante, calculez le stock moyen de ramettes de papier pour le mois de janvier. **(1 point)**

$$Sm = \frac{\text{somme des achats en €}}{2 \times \text{nombre de commandes du mois}}$$

.....  
.....  
.....  
.....

**Question 2 :**

**(2 points)**

Les dimensions de l'entrepôt sont les suivantes :

Longueur : 12 m

largeur : 8 m

hauteur : 6 m

A partir de vos connaissances,

a) Calculez la surface de l'entrepôt

**(0.5 point)**

.....  
.....

b) Calculez son volume

**(0.5 point)**

.....  
.....

Ce jour, vous réceptionnez une commande de 156 palettes.

Les palettes seront rangées sur 3 niveaux (inclus celui du sol) dans le palettier prévu à cet effet. La hauteur de pose sur la dernière lisse est à 3 mètres du sol.

Vous disposez de 16 travées et chaque alvéole contient 3 palettes.

c) Calculez le nombre total d'emplacements

**(0.5 point)**

.....  
.....

d) Pouvez-vous stocker en palettier la réception ? Si non, que proposez-vous ?

**(0.5 point)**

.....  
.....  
.....

**Question 3 :**

**(6 points)**

D'après vos connaissances et le document n°2,

a) Qu'est-ce qu'un plan de circulation ?

**(1 point)**

.....  
.....  
.....

b) Citez 8 règles à établir sur le lieu de travail.

**(4 points)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

c) Pourquoi le croisement entre chariots et piétons dans un entrepôt est à éviter ? (1 point)

.....  
.....  
.....

**Question 4 :**

**(4 points)**

Pour l'accès à Internet, votre collectivité fait le choix d'équiper son réseau de 5 éléments supplémentaires :

- une prise antiparasite
- un serveur WEB
- un routeur Wi-fi
- un firewall
- un antivirus.

D'après vos connaissances et le document n°3,

- Précisez, parmi les éléments ci-dessus, lesquels mettent spécifiquement en œuvre des fonctions de contrôle permettant d'assurer la sécurité du réseau par rapport à d'éventuelles malveillances extérieures ? **(2 points)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Précisez de quelles fonctions il s'agit ? **(2 points)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Question 5 :****(4 points)**

Le Maire de la commune vous a également confié la mission consistant à assurer la sécurité, la surveillance et le contrôle des accès au dépôt des matériaux lourds de type pavés, bordures, regards etc., pendant les heures d'ouverture de 8 h à 16 h.

L'installation clôturée, est équipée d'un système de vidéo surveillance.

Au vu du document n°4 et de vos connaissances, cochez parmi les actions et connaissances suivantes, celles qui ne correspondent pas aux impératifs du service et justifiez votre réponse.

<b>Case à cocher</b>	<b>Actions ou connaissances</b>	<b>Justifiez votre réponse</b>
	Réagir à l'évènement en urgence en prévenant immédiatement votre hiérarchie ou les services compétents	
	Organiser méthodiquement votre travail	
	Anticiper et prévenir les incidents	
	Disposer des notions de secourisme	
	Contrôler le fonctionnement des différents dispositifs de sécurité	
	Déroger aux règles et consignes de sécurité	
	Contrôler le fonctionnement des équipements techniques et électriques et intervenir directement pour réparer en cas de problème	
	Contrôler, vérifier les accès au site	
	Eviter d'alerter sa hiérarchie dans le cadre d'un dysfonctionnement	
	Transmettre les consignes nécessaires relatives au fonctionnement de l'installation	

ANNEXE 1

Fiche de stock ramettes de papier Réf : RA 80

Mois de janvier 2010

(A remplir et à rendre avec la copie)

Date	ENTREES			SORTIES			STOCKS		
	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Prix unitaire	Montant

Tous les résultats sont arrondis 2 chiffres après la virgule

Calcul du CMUP :

.....  
.....

La valorisation comptable du stock :

Cela consiste à chiffrer la valeur des marchandises en stock et la valeur des sorties de stock sur la période.

Il faut reporter le stock existant en quantité et en valeur au début de la période (SI).

La méthode du CMUP en fin de période :

Au fur et à mesure, durant la période :

- enregistrer les entrées à la date de livraison, en quantité et en valeur (coût d'achat + frais),
- enregistrer les sorties en quantité le jour de la vente.

Calculer ensuite le CMUP fin de période comme suit :

Stock de début en valeur + somme des entrées en valeur
-----
Stock de début en quantité + somme des entrées en quantité
_____

Calculer la valeur de chaque sortie à la fin de la période :

quantité de sortie en stock x CMUP fin de période
---

Calculer maintenant le stock restant par période en quantité et en valeur.

# ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE CIRCULATION SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

*Recommandations aux entreprises adoptées par le Comité central de coordination  
le 8 juillet 1985*

En se basant sur les données statistiques nationales et sur des études réalisées au niveau régional, il ressort que la circulation des piétons, des véhicules et des engins sur les lieux de travail est à l'origine d'accidents qui représentent environ 20 % du coût total des accidents du travail.

En complément des textes réglementaires en vigueur dont ceux régissant l'évacuation des personnes blessées et l'intervention des services d'urgence et de sauvetage (pompiers, SAMU...), il est recommandé aux chefs d'entreprise dont tout ou partie du personnel relève du régime général de la Sécurité sociale, de prendre ou de faire prendre les mesures suivantes à l'intérieur des lieux de travail fixes, à l'exclusion des chantiers et carrières relevant des Comités techniques nationaux des industries du Bâtiment et des Travaux publics et des industries des Pierres et Terres à feu.

1. Etablir un plan et des règles de circulation pour les personnes, les véhicules et les engins tenant compte des accidents et des incidents recensés et des risques potentiels. Dans la mesure du possible, séparer le flux des personnes des autres flux, particulièrement dans les zones à risques.



– Le plan établi sera évolutif et tiendra compte des modifications importantes intervenues dans les flux.

2. Etablir un cheminement "piéton" le plus direct et le plus court possible tout en évitant les zones de flux denses et les dénivellations.

– Entretien des voies de circulation et les maintenir dans un état de bonne adhérence (verglas).

– Installer un dispositif de protection (tel que rambarde, refuge) des issues et passages "piétons" débouchant sur une voie de circulation "véhicules".

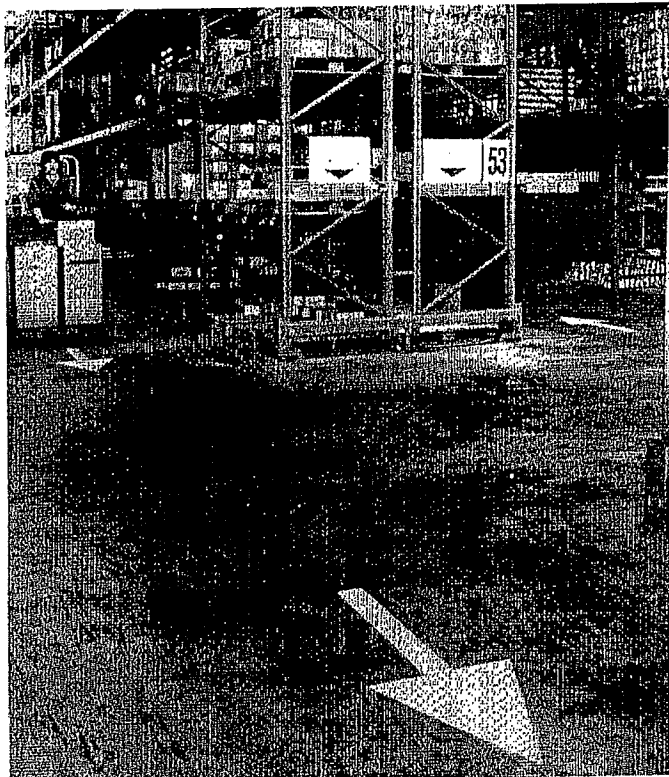
3. Eviter toute dénivellation d'une ou deux marches par l'aménagement d'une rampe d'accès avec main-courante, ou d'une déviation.

4. Dans le plan de circulation des véhicules et engins, prévoir des moyens de limitation des vitesses (à l'exclusion des casse-vitesse tels que "cassis", "dos d'âne") et une homogénéité de celles-ci.

5. Dégager tout croisement de voies de circulation du point de vue de la visibilité, sinon il y a lieu de prévoir des dispositifs matériels de compensation (miroirs, feux).

6. Prévoir des zones d'attente et/ou de stationnement pour tenir compte des flux de véhicules en période de pointe, si





1 possible à l'écart du cheminement "piéton".

7. S'assurer que tout signe particulier à l'établissement est exceptionnel et explicite.

8. Différencier les entrées et sorties des véhicules dans les établissements et, à défaut, remplacer cette différenciation par une priorité.

- L'accès "piétons" de l'établissement sera dans la mesure du possible, différent de celui des véhicules.

9. Encourager la création d'un restaurant d'établissement et d'un foyer de détente et à dé-

faut d'un restaurant interentreprises.

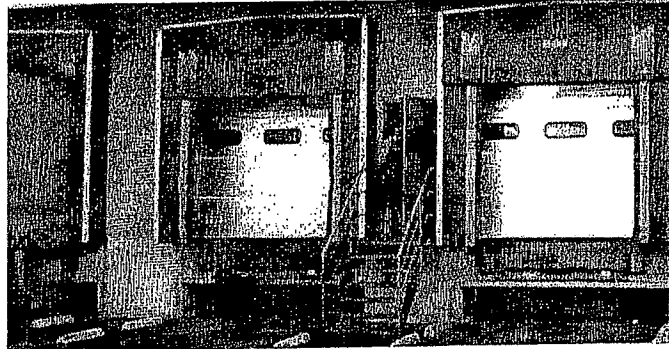
- Encourager l'accès de ces facilités aux intervenants extérieurs tels que les conducteurs routiers.

- Prendre toute mesure pour dissuader le stationnement "sauvage" des véhicules et prévoir les zones de stationnement nécessaires.

10. Etablir des consignes écrites à porter à la connaissance de tout intervenant extérieur (règle de circulation, itinéraire, accès de stationnement, mesures particulières de sécurité).



2 3



## COMMENTAIRES

Point 6 : Cette signalisation sera inspirée dans sa réalisation de principes connus tels que :

- valorisation : éviter toute signalisation superflue afin de mettre en valeur les messages impératifs,

- concentration : grouper les panneaux lorsqu'ils sont en rapport avec la même indication afin que l'utilisateur les perçoive d'un seul coup d'œil,

- visibilité : bien dimensionner (taille, volume) les indications sur un même panneau et prévoir leur éclairage éventuel avant d'implanter un panneau, tenir compte des éléments qui peuvent gêner sa perception, assurer une implantation qui le rend visible par tous et prévoir son entretien ainsi que son nettoyage,

- uniformité : n'utiliser que des panneaux réglementaires s'ils existent, afin que la signalisation soit comprise par le plus grand nombre d'utilisateurs,

- homogénéité : un panneau donné doit toujours être utilisé dans les mêmes conditions et avec la même signification,

- simplicité : le message transmis par le panneau sera évident et non équivoque,

- continuité : les points de conflits seront toujours signalés, en effet, l'absence locale de panneaux ou de signalisations peut laisser supposer un "non danger" ou dissimuler une zone critique dangereuse.

La signalisation verticale peut être réalisée à l'aide de panneaux (danger, obligations, interdictions, localisations...), de balises ou de feux.

La signalisation verticale peut avantageusement être complétée par une signalisation horizontale adaptée.

Point 10 : Si cela est nécessaire, ces consignes seront libellées en une ou plusieurs langues étrangères.

Fig. 1 et 4 : Allées de circulation largement dimensionnées, bien dégagées, avec signalisation horizontale.

Fig. 2 et 3 : Exemples d'accès au quai pour piétons.



4

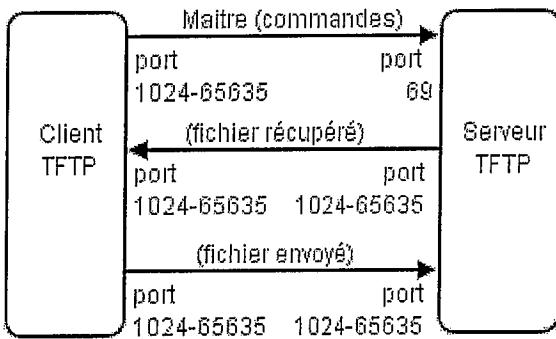
## Les Eléments du réseau

Un ordinateur sur lequel fonctionne un **serveur HTTP** est appelé serveur Web. Le terme « serveur Web » peut aussi désigner le serveur HTTP (le logiciel) lui-même. Les deux termes sont utilisés pour le logiciel car le protocole HTTP a été développé pour le Web et les pages Web sont en pratique toujours servies avec ce protocole. D'autres ressources du Web comme les fichiers à télécharger ou les flux audio ou vidéo sont en revanche fréquemment servis avec d'autres protocoles.

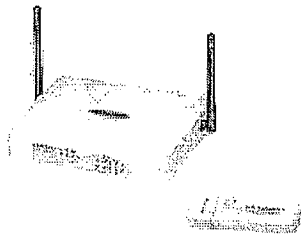
### Trivial File Transfer Protocol

TFTP (pour *Trivial File Transfer Protocol* ou **Protocole simplifié de transfert de fichiers**) est un protocole simplifié de transfert de fichiers.

### Diagramme des flux



### Routeur



### Routeur Wi-Fi

Un **routeur** est un élément intermédiaire dans un réseau informatique assurant le roulage des paquets. Son rôle est de faire transiter des paquets d'une interface réseau vers une autre, selon un ensemble de règles formant la table de routage.

### Firewall (pare-feu)

Chaque ordinateur connecté à Internet (et d'une manière plus générale à n'importe quel réseau informatique) est susceptible d'être victime d'une attaque d'un pirate informatique. La méthodologie généralement employée par le pirate informatique consiste à scruter le réseau (en envoyant des paquets de données de manière aléatoire) à la recherche d'une machine

connectée, puis à chercher une faille de sécurité afin de l'exploiter et d'accéder aux données s'y trouvant.

Cette menace est d'autant plus grande que la machine est connectée en permanence à Internet pour plusieurs raisons :

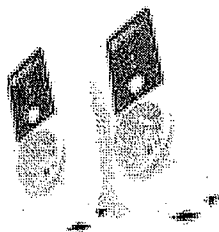
- La machine cible est susceptible d'être connectée sans pour autant être surveillée ;
- La machine cible est généralement connectée avec une plus large bande passante ;
- La machine cible ne change pas (ou peu) d'adresse IP.

### **Logiciel antivirus**

Les **antivirus** sont des logiciels conçus pour identifier, neutraliser et éliminer les logiciels malveillants (dont les virus ne sont qu'un exemple) qui se basent sur l'exploitation de failles de sécurité.

### **Prise antiparasite**

Bewan Powerline E200Maxx est l'adaptateur CPL plug-and-play idéal pour créer et sécuriser automatiquement un réseau multimédia ultra-performant. Plus de câbles à tirer ni de logiciel à paramétrer ! Quel que soit l'emplacement de ses équipements Ethernet (box Internet, décodeur TV, console de jeux, ordinateur, imprimante, etc.), il suffit d'appuyer sur un bouton pour installer et sécuriser son réseau en un clin d'oeil. Sa prise électrique « passthru » avec filtre antiparasite et son parasurtenseur permettent en outre de connecter une multiprise et de protéger toute l'installation électrique contre les surtensions. Vos performances réseau sont inégalées.



## Correspondance avec le secteur privé (ROME)

- Catégorie professionnelle (CP)
- Domaine professionnel (DOM)
- Emploi/métier (E/M)

- CP 11 Personnels des services aux personnes et à la collectivité
- DOM 112 Personnels des services aux entreprises et aux collectivités
- E/M 11222 Agent de sécurité et de surveillance

## MÉTIER

<b>Autres appellations</b>	
<b>Facteurs d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi d'orientation et de programmation de la sécurité (21/01/2003) et décret n° 96-926 (17/10/1996) relatifs à la vidéosurveillance</li> <li>• Développement des politiques et dispositifs intercommunaux de sécurité</li> <li>• Accroissement du travail en réseau via les technologies de l'information et de la communication</li> <li>• Développement du secteur privé et fort contexte concurrentiel des activités de surveillance et de gardiennage</li> <li>• Développement technologique de la vidéosurveillance</li> <li>• Intensification de la demande sociale en matière de sécurité et développement du besoin de lien social</li> </ul>
<b>Définition</b>	Assure la sécurisation préventive et curative des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés d'équipements de vidéosurveillance. Visionne et exploite les informations en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune, structure intercommunale</li> <li>• Rattaché au responsable du service de police municipale</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en centre de vidéosurveillance, en milieu confiné</li> <li>• Horaires postés en 3 X 8</li> <li>• Travail possible en soirée et les week-ends</li> <li>• Risques de fatigue visuelle, physique ou psychologique</li> <li>• Strict respect des procédures et règles de confidentialité</li> <li>• Forte pénibilité limitant la durée d'exercice du métier</li> </ul>
<b>Spécialisations/Extensions</b>	
<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail contraint, encadré par les textes, règlements et procédures</li> <li>• Des erreurs dans l'appréciation d'un risque ou des dysfonctionnements dans la transmission des informations, dans la chaîne de procédures et d'intervention, peuvent avoir des conséquences graves pour la collectivité, pour la sécurité des personnes et des biens</li> <li>• Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique</li> </ul>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations permanentes avec les services de la collectivité susceptibles d'intervenir sur les sites : sécurité, police municipale, techniques, maintenance</li> <li>• En fonction des procédures d'information et d'intervention, relations avec les services de la sécurité publique, les sociétés de gardiennage et de surveillance, les entreprises et sous-traitants chargés de la maintenance technique</li> </ul>
<b>Moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciels d'exploitation des images vidéo et télévisuelle ; système de vidéosurveillance, caméras, moyens de radiocommunication, système d'archivage et de destruction des supports vidéo</li> </ul>
<b>Cadre statutaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie : C</li> <li>• Filières : Police Municipale, Administrative, Technique</li> <li>• Cadres d'emplois : Agents de police municipale, Adjointes administratifs territoriaux, Adjointes techniques territoriaux</li> </ul>

## MÉTIER

- Conditions d'accès**
- Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
  - Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

## ACTIVITÉS

- Activités principales**
- Observation et exploitation des images et informations de la vidéosurveillance
  - Veille événementielle
  - Maintenance technique des équipements de vidéosurveillance
  - Maintenance fonctionnelle et organisationnelle du service
- Activités spécifiques**
- Encadrement d'équipe

## COMPÉTENCES

## Savoir-faire

## Observation et exploitation des images et informations de la vidéosurveillance

- Repérer sur écran des événements significatifs
- Analyser l'information et la relayer vers les services compétents
- Rechercher des informations à partir d'images enregistrées
- Procéder à la conservation ou à la suppression d'images selon leur caractère significatif
- Gérer la traçabilité et l'archivage des images
- Gérer la destruction des images conformément aux règlements et procédures en vigueur
- Déclencher des outils ou des actions correspondant aux différents types d'alarmes
- Rédiger des documents de synthèse (main courante, signalements, rapports, etc.)

## Savoirs

- Procédures et modes opératoires pour la vidéosurveillance et la gestion des crises
- Compétences de la police municipale et nationale
- Réglementation de la vidéosurveillance, de l'exploitation, de l'archivage et de la destruction des images
- Risques (juridiques, pénaux, sociaux, etc.) liés à la vidéosurveillance
- Typologie des publics (codes, cultures)
- Géographie urbaine et lieux d'implantation des caméras
- Organisation des services de la collectivité (police, services techniques)
- Typologie et registre des alarmes
- Règles de syntaxe, grammaire et orthographe
- Techniques rédactionnelles de base

## Veille événementielle

- Collecter et analyser les informations issues des observatoires (sécurité, délinquance)
- Participer aux coordinations chargées des plans de surveillance et d'intervention

- Techniques de recherche documentaire
- Réseaux professionnels d'information
- Gestion de crise : rôles des différents intervenants et modes opératoires
- Notions de sociologie et ethnologie urbaine

## Maintenance technique des équipements de vidéosurveillance

- Programmer et vérifier les masquages et champs de vision
- Définir les cycles automatiques des caméras
- Signaler les pannes auprès des interlocuteurs compétents
- Aider les techniciens de maintenance dans leur diagnostic

- Logiciels d'exploitation des images télé et vidéo
- Fonctions, composants, connexion des systèmes de vidéo et télésurveillance
- Techniques de maintenance de niveau 2

## COMPÉTENCES

Savoir-faire	Savoirs
<b>Maintenance fonctionnelle et organisationnelle du service</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gérer les ouvertures de portes pour les personnes accréditées</li><li>• Alerter les responsables hiérarchiques sur les dysfonctionnements des procédures</li><li>• Formuler des propositions d'optimisation des modes opératoires, des procédures et de l'exploitation du cycle des images</li><li>• Assurer la prise en compte et la transmission des consignes entre agents et auprès des responsables</li><li>• Organiser les moyens techniques humains pour assurer la continuité du service de vidéosurveillance</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre de sécurité, règlements internes de la collectivité</li><li>• Procédures hiérarchiques de transmission des consignes et informations</li></ul>